

République Française
Département de la Loire
Commune de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil municipal
Séance publique ordinaire du
MARDI 23 JUILLET 2024
20 heures 30

OBJET :

23/07/2024 N°4

RESTAURANT SCOLAIRE : FIXATION DU PRIX DU REPAS ENFANTS ET ADULTES À COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2024

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la commune le 29 juillet 2024.

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 12 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine DERVIN - Laurette COLOMBET

Absents avant donné mandat : Franck POLLET à Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE à Marie-Claude CHAMPROMIS

Absent excusé : Éric MICHALLET

Secrétaire élu pour la séance : Bernard BESSEY

RESTAURANT SCOLAIRE : FIXATION DU PRIX DU REPAS ENFANTS ET ADULTES À COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2024

M. le Maire propose à l'assemblée de fixer le prix du repas à la cantine pour la rentrée de septembre prochain. Il rappelle que le tarif actuel d'un repas s'élève à 4,05 €, majoré de 2 € en cas de réservation hors délais et que le coût réel d'un repas est de l'ordre de 8 €.

Compte-tenu de l'évolution des prix à la consommation et de l'inflation énergétique, les propositions ci-dessous sont soumises à délibération :

Tarifs enfants :

4,10 €	augmentation de 1,23%	4 voix Pour (Gilbert VARRENNE - Pierre Yves LASSAIGNE - Gabriel POMMIER - Laurette COLOMBET)
4,15 €	augmentation de 2,46%	aucune voix
4,20 €	augmentation de 3,70%	10 voix Pour (Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine DERVIN - Franck POLLET)

Il est également proposé de maintenir la majoration de 2 € par repas réservé hors délai :

Tarif adultes :

	2020	2021	2022	2023	2024
Tarif Adultes	5,80€	5,80€	5,80€	6,10€	?
Tarif Indices < 376	5,00€	5,00€	5,00€	5,20€	?

Compte-tenu de l'évolution des prix à la consommation et de l'inflation énergétique, M. le Maire propose au Conseil municipal de valider un tarif de 6,50€ pour les repas des adultes et pour les indices inférieurs à 376, un tarif de 5,70€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide** de fixer le prix du repas enfants à 4,20€ à compter du 1^{er} septembre 2024.
- **Maintient** une pénalité de 2 € en cas de réservation effectuée hors délai.

Adopté à la majorité par 10 voix Pour – 4 voix Contre (Gilbert VARRENNE - Pierre Yves LASSAIGNE - Gabriel POMMIER - Laurette COLOMBET) – 1 absent sans pouvoir

- **Décide** de fixer le prix du repas adulte à 6,50 € et 5,70 € pour les indices inférieurs à 376, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Adopté à la majorité par 14 voix Pour – 1 absent sans pouvoir

Ont signé au registre M. le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

Le secrétaire de séance,
Bernard BESSEY

Publication en ligne le

Affiché le

25/07/2024



(Handwritten signature of Bernard Bessey)

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.